

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 29
votants : 29

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Magalie WENDLING, M. Didier BELLIERE (2), M. Yves TOSTAIN, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Hervé LECLERQ.

Excusés : M. Stéphane FOLLIN, M. Laurent BOUDIN, Mme Josiane CERVEAU, M. Philippe COTE.

Date de convocation :

27 mars 2023

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Frédéric LEJEUNE, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Alexandre TERRIER, Mme PORET Martine, M. Francis TRUPTIL.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2023-07 : AFFECTATION DU RESULTAT**

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	46 602.63 €	Excédent d'investissement reporté	63 722.00 €
Ou de fonctionnement reporté	0.00 €	Ou déficit d'investissement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté année 2022	0.00 €	Excédent d'investissement reporté année 2022	39 014.04 €
Déficit de fonctionnement reporté année 2022	- 31 096.62 €	Déficit d'investissement reporté année 2022	0.00 €
<b>Total excédent de fonctionnement</b>	<b>15 506.01 €</b>	<b>Total excédent d'investissement</b>	<b>102 736.04 €</b>
Ou Total déficit de fonctionnement	0.00 €	Ou Total déficit d'investissement	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser issus de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	96 000.00 €
Recettes d'investissement reportées	24 000.00 €
Solde positif	0.00 €
Ou solde négatif	72 000.00€

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	0.00 €
--------------------------	--------

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	15 506.01 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	102 736.04 €

Fait à Blosseville, le 6 avril 2023,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun